

ÉQUIPE DE RÉALISATION

MRC de L'Île-d'Orléans

MÉLISSA POIRIER, responsable de la gestion des matières résiduelles

Consultants

Transfert Environnement et Société

JEANNOT RICHARD, chargé de projet

DAVE ARSENEAU, personne-ressource du groupe de travail

WSP

MARION CORDIER, ing. jr., spécialiste en gestion des matières résiduelles

ARNAUD BUDKA, ing., spécialiste sénior en gestion des matières résiduelles

NATALIE GAGNÉ, ing., spécialiste en élimination



TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	1
2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE	2
4. OBJECTIFS ET ENJEUX RÉGIONAUX	3
5. PLAN D’ACTION	5
RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI	5
RECYCLAGE (HORS MATIÈRES ORGANIQUES).....	6
<i>a) Collecte sélective des matières recyclables</i>	6
<i>b) Débris de construction, de rénovation et de démolition</i>	8
<i>c) Autres résidus (encombrants, RDD, etc.)</i>	9
RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES	10
ÉLIMINATION	14
MISE EN ŒUVRE	14
6. BUDGETS ET ÉCHÉANCIER	15
CONCLUSION	15



TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de mise en valeur et objectifs à atteindre	4
Tableau 2 : Résultats d'analyse pour deux scénarios de traitement des résidus alimentaires	12

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de mise en œuvre de la MRC

Annexe 2 : Synthèse des budgets associés au plan de mise en œuvre



GLOSSAIRE

Biométhanisation : Procédé de recyclage biologique des matières organiques putrescibles par des microorganismes en absence d'oxygène. Appelé également « digestion anaérobie, fermentation méthanique ou méthanisation », ce processus de traitement produit un résidu appelé « digestat » ainsi que du biogaz.

Boues municipales : Matière provenant de la vidange des installations d'assainissement collectif (réseau d'égout) et autonome (fosses septiques) et dont la teneur en matière sèche est comprise entre 20 et 30 %.

Collecte sélective : Désigne la collecte en mélange du papier, carton, plastiques, verre et métal.

Compostage : Procédé de traitement biologique qui permet la biodégradation (biooxydation) des matières organiques, sous l'action de microorganismes aérobies (vivant en présence d'oxygène).

Feuillicyclage : Recyclage des feuilles mortes, laissées au sol après broyage évitant ainsi leur transport et/ou leur élimination.

Herbicyclage : Recyclage du gazon tondu, qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner au traitement par recyclage ou élimination.

Matières organiques : Désigne tous les résidus alimentaires, les résidus verts (feuilles, gazon, branches, etc.) et les boues municipales.

Valorisation énergétique : Utilisation de matières récupérées dans un procédé de production d'énergie par combustion.

Récupération : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur recyclage ou valorisation.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux : Produits d'usage courant représentant un danger s'ils sont mis au rebut, cela comprend : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.

Résidu ultime : Résidu qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Valorisation : Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CBAQ	Centre de biométhanisation de l'Agglomération de Québec
CRD	Construction, rénovation et démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
hab	Habitant
ICI	Industries, commerces, institutions
kg	Kilogramme
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
3RVE	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

Note aux lecteurs et aux lectrices : le genre masculin a été utilisé pour alléger le texte.



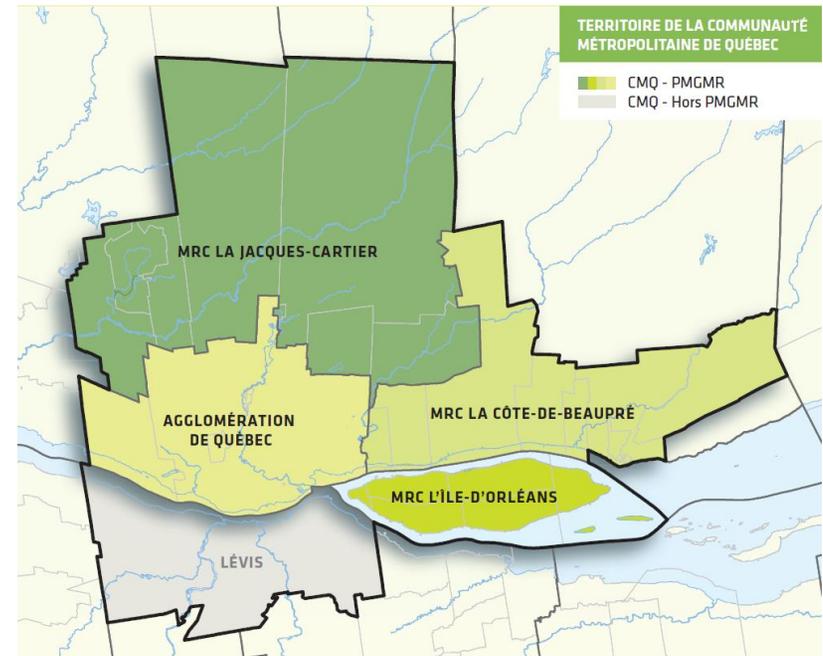
MISE EN CONTEXTE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la Communauté métropolitaine de Québec – Rive-Nord (CMQ) a procédé à la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), en tenant compte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique).

La planification à l'échelle métropolitaine exige une vision globale des enjeux, des orientations, des objectifs et des mesures. Le choix des actions et des moyens relatifs à la mise en œuvre des mesures à l'échelle des municipalités locales ou des MRC doit être laissé à la discrétion de ces instances pour que les actions envisagées soient cohérentes avec le contexte local.

Cependant, dans son rôle de planificateur¹, la CMQ doit aussi coordonner et s'assurer que les actions à mettre en œuvre sur son territoire permettent d'atteindre les objectifs fixés au PMGMR. C'est dans cette optique que la mesure 31 du PMGMR « Produire un Plan de mise en œuvre du PMGMR par composante avec le soutien financier et technique de la CMQ » a été établie.

C'est dans ce contexte que la MRC de L'Île-d'Orléans a élaboré le présent Plan de mise en œuvre du PMGMR, en collaboration avec la CMQ. Cette dernière a eu recours à des consultants (Transfert Environnement et Société et WSP) pour accompagner la MRC dans cet exercice. Une concertation régionale avec les élus et les directeurs généraux de la MRC a permis d'identifier les actions, estimer les budgets et établir les échéanciers inscrits dans ce Plan de mise en œuvre.



¹ La CMQ a, pour l'ensemble de son territoire à l'exclusion de la Ville de Lévis, compétence sur la planification de la GMR suivant les dispositions dans la LQE.



2

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

La Politique gouvernementale vise à créer une société sans gaspillage par une saine gestion de ses matières résiduelles. Le grand objectif du gouvernement est de n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec; le résidu ultime. Pour contribuer à atteindre cet objectif, la Politique prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre à trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles, soit :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.



La Politique est accompagnée d'un plan d'action quinquennal² qui vise à atteindre les objectifs intermédiaires suivants :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des débris de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

² Plan d'action 2011-2015



OBJECTIFS ET ENJEUX RÉGIONAUX

La MRC de L'Île-d'Orléans compte six municipalités : Saint-Pierre-de-l'Île-D'Orléans, Sainte-Famille, Saint-François, Saint-Jean-de-l'Île-D'Orléans, Saint-Laurent-de-l'Île-D'Orléans et Sainte-Pétronille. La majorité des responsabilités en gestion des matières résiduelles (GMR) a été déléguée à la MRC, ce qui facilite grandement la gestion en plus de permettre des économies d'échelle.

La MRC bénéficie de la présence d'une ressource entièrement dédiée à la GMR. Celle-ci verra à accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des actions identifiées dans ce Plan.

En complément des objectifs gouvernementaux, le PMGMR fixe des objectifs à atteindre pour le territoire de la CMQ. La situation spécifique à la MRC de L'Île-d'Orléans est présentée dans le tableau 1 de la page suivante. À noter que la révision du PMGMR a été amorcée en 2014 et que les données présentées sont basées sur un inventaire réalisé en 2013.

Le plus grand défi pour la MRC est de recycler plus de matières organiques dont le taux de recyclage est de 25 % seulement. Comme la MRC compte acheminer ses résidus alimentaires dans les futures installations³ de la Ville de Québec, qui seront pleinement opérationnelles en 2022, l'objectif ne pourra être atteint qu'à ce moment. D'ici là, pour

compenser l'impact de ce retard, le recyclage des boues de fosses septiques permettrait d'atteindre un taux de recyclage des matières organiques estimé à 48 %. Les actions permettant de réduire les quantités de matières résiduelles à la source, ou qui encouragent le réemploi donnent des résultats difficilement quantifiables, mais ils contribuent à l'atteinte des objectifs, tout en réduisant significativement les coûts de gestion. Et comme *le déchet de moins cher à gérer est celui qu'on ne génère pas* », une attention particulière sera accordée à ces deux modes de gestion.

En ce qui concerne la récupération des matières recyclables, bien que tous les secteurs soient actuellement desservis par la collecte sélective, la performance de la MRC affiche un taux de récupération de 51 %. Pour atteindre l'objectif de 70 %, il sera nécessaire d'intensifier les actions en matière d'ISÉ. Les gestionnaires d'ICI devront notamment bénéficier d'un accompagnement pour s'assurer qu'ils ont les outils nécessaires leur permettant de participer activement à la collecte sélective.

Pour la récupération des débris de CRD, une seule action a été retenue. Celle-ci est d'ordre administratif et réglementaire.

³ Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec (CBAQ)



Enfin, bien que les résidus domestiques dangereux (RDD) représentent un faible tonnage, leur impact sur la santé et l'environnement, lorsqu'ils sont éliminés plutôt que recyclés dans les filières dédiées, est important. Des actions sont donc prévues pour que ce type de matières soit convenablement géré, et pour que les citoyens soient sensibilisés et informés sur la manière de s'en départir.

En 2013, la MRC de L'Île-d'Orléans était sous la barre des 700 kg/hab éliminés. Cependant, en considérant les projections de croissance démographique et économique, si la MRC n'apporte aucune amélioration quant aux services offerts actuellement (*statu quo*), on estime que la quantité de matières résiduelles éliminées atteindrait 718 kg/hab en 2021.

Tableau 1 : Taux de mise en valeur et objectifs à atteindre

Objectifs CMQ 2021	Type de matières	MRC de L'Île-d'Orléans 2013
Valoriser 62 % des matières organiques		25 %
Recycler 70 % des matières recyclables		51 %
Récupérer 89 % des débris CRD		83 %
Récupérer 51 % des RDD et des autres résidus		36 %
Réduire à 602 kg/hab/an la quantité de matières éliminées		678 kg/hab/an



PLAN D'ACTION

Le Plan de mise en œuvre comprend 30 actions visant à contribuer à l'atteinte des cinq objectifs spécifiques du PMGMR de la CMQ. Chacune des actions présentées dans cette section est associée à au moins une des 36 mesures inscrites au PMGMR. De plus, la structure de présentation des actions respecte aussi celle du PMGMR, en ce sens qu'elle s'appuie sur une hiérarchisation basée sur le concept des 3RVE. Ce concept priorise les modes de gestion qui ont le moins d'impact sur l'environnement soit, dans l'ordre, la réduction à la source et le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.

Toutes les actions sont présentées dans un **tableau détaillé (annexe 1)**. Celui-ci comporte également plusieurs moyens concrets associés à chaque action, de même que le partage des responsabilités, les estimations de coûts et l'année de la mise en œuvre de chacune d'entre elles⁴.



⁴ Ce plan ne tient pas compte de l'ensemble des activités de GMR que la MRC a sous sa responsabilité, car seules celles qui ont un lien avec des mesures du PMGMR y sont présentées.

RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI

Afin de contribuer à réduire la quantité de matières éliminées, cinq actions liées à la réduction à la source et au réemploi ont été identifiées :

1. Participer à la table sectorielle de la CMQ sur le gaspillage alimentaire.
2. Réaliser des activités d'ISÉ en lien avec le gaspillage alimentaire, l'herbicyclage et le feuillicyclage, la publicité imprimée, l'achat d'articles usagés, etc.
3. S'assurer d'une plus grande présence sur internet (site web, Facebook) des enjeux de la gestion des matières résiduelles de la MRC.
4. Appliquer graduellement la réglementation en vigueur sur l'herbicyclage.
5. Poursuivre le financement des composteurs et des couches lavables et en faire la promotion.

La MRC est déjà proactive en termes d'activités d'ISÉ. Elle compte poursuivre notamment la publication de messages par l'entremise de publipostages, du journal local et de son calendrier annuel de collectes, qui est distribué dans tous les foyers et les ICI. La MRC compte également créer un nom de domaine spécifique à la GMR sur son site internet ainsi qu'une page Facebook. La publication de messages et l'utilisation de moyens de communication divers, tels que des sondages, concours, infographies ou vidéos permettront aussi d'informer efficacement la population. En se dotant de ces moyens de communication, la MRC souhaite rejoindre plus efficacement les citoyens, et les sensibiliser tout en répondant à leurs interrogations. Par ailleurs, la mise en place d'une brigade



GMR permettra de renforcer et de soutenir les actions en ISÉ. Aussi, cette brigade pourra, par exemple, rappeler aux citoyens qu'il existe un règlement interdisant de jeter les résidus de gazon aux ordures.

La MRC souhaite aussi poursuivre et promouvoir les programmes de financement pour l'achat de couches lavables et de composteurs domestiques.

Enfin, la MRC souhaite sensibiliser sa population sur le problème du gaspillage alimentaire. Elle participera d'ailleurs aux rencontres d'échanges, initiées par la CMQ, et qui rassemblent divers intervenants.

RECYCLAGE

La section sur le recyclage est divisée en trois thèmes, soit la collecte sélective des matières recyclables, la gestion des débris de CRD et les écocentres. Pour chaque thème, des actions ont été identifiées afin d'atteindre l'objectif du PMGMR.

a) Collecte sélective des matières recyclables

Objectif associé : Récupérer 70 % des matières recyclables

La MRC vise à réaliser neuf actions afin d'augmenter la quantité de matières recyclables acheminées au centre de tri, tout en réduisant la présence de matières non recyclables dans les contenants de collecte. Voici les actions projetées :

6. Offrir de l'accompagnement aux ICI.
7. Optimiser le service de collecte pour les ICI.
8. Subventionner la mise en place de contenants pour les matières recyclables dans les ICI.
9. Mettre en place une brigade GMR.
10. Compléter l'implantation des îlots de récupération dans les parcs publics.
11. Accompagner les municipalités vers une gestion exemplaire de leur GMR.
12. Réaliser des activités d'ISÉ sur le recyclage.
13. Offrir de l'accompagnement ou de l'ISÉ aux écoles.
14. Mettre en place un projet-pilote de recyclage des plastiques agricoles.

Accompagnement des commerces (ICI)

Bien que l'ensemble des secteurs ait accès à la collecte sélective, un écart subsiste entre la performance de récupération actuelle (51 % en 2013) et l'objectif de récupération des matières recyclables (70 %). Pour combler cet écart, la MRC prévoit des actions auprès des ICI. Elle compte visiter les gestionnaires d'entreprises pour leur offrir les outils ou services permettant d'améliorer leur gestion des matières recyclables. La MRC évaluera entre autres la possibilité d'offrir une collecte en conteneur ou encore une collecte plus fréquente pour les gros générateurs de matières recyclables. Les commerçants qui ont plus d'un contenant (de 660 litres) pour recevoir ce type de matières pourraient aussi bénéficier d'un service de collecte directement dans leur cour, à l'instar de la collecte des ordures.



La MRC compte aussi subventionner l'achat de petits contenants de récupération, intérieurs et extérieurs. Ainsi, leurs clients et employés pourront participer davantage aux efforts de récupération. La MRC informera les gestionnaires d'ICI sur les modèles disponibles et sur les endroits où ils pourront se procurer ces contenants. Parallèlement, la MRC prévoit distribuer des pictogrammes aux ICI pour qu'ils indiquent clairement sur leurs contenants intérieurs et extérieurs quels types de matières y déposer.

Brigade GMR

Afin d'atteindre ses objectifs, la MRC mise évidemment sur diverses activités d'ISÉ ainsi que sur des interventions ciblées de la brigade GMR. Celle-ci sera principalement affectée à la sensibilisation de la population, ainsi qu'à la distribution de billets de courtoisie aux citoyens qui ne disposent pas leurs matières dans les bons contenants. Préalablement au déploiement de cette brigade, la MRC verra à prévenir les citoyens de la visite potentielle des agents de sensibilisation, et des objectifs visés par cette activité.

Lieux publics (municipalités, écoles, parcs)

La MRC compte aussi bonifier la récupération en ciblant des actions à réaliser dans les édifices municipaux et les écoles de son territoire. Une étude réalisée pour le compte de la CMQ sur la récupération dans les écoles primaires et secondaires de son territoire a permis de constater que malgré les efforts de sensibilisations actuels le taux de valorisation dans les écoles reste faible. À titre d'exemple, l'école de Saint-Laurent, qui a fait partie de la caractérisation, récupère seulement 39 % des matières recyclables (surtout le papier et le carton) qu'elle génère. Pour améliorer la situation, la MRC prévoit

accompagner davantage les écoles en offrant de la formation au personnel, des ateliers pour les élèves et des outils de sensibilisation (pictogrammes, affiches), etc.

Enfin, la MRC envisage compléter l'installation d'îlots de récupération dans les lieux publics au cours de l'année 2017.

Plastiques agricoles

La MRC souhaite répondre à une demande grandissante des producteurs agricoles de l'île en leur donnant accès à un service de recyclage des plastiques agricoles. Différents types de plastiques agricoles sont générés sur l'île, dont les plastiques d'ensilages en polyéthylène basse densité. Ceux-ci seraient moins difficiles à recycler que les autres types de plastiques agricoles, car ils sont moins contaminés. Plusieurs options ont été analysées avant de recommander une action à mettre en place, soit :

- **Inclusion à la collecte sélective** : actuellement, les matières issues de la collecte sélective sont transportées au centre de tri de Société VIA. Ce centre de tri n'est pas en mesure d'accepter les plastiques agricoles pour diverses raisons de logistique, d'hygiène et de débouché. Cette option a donc été rejetée.
- **Inclusion à la collecte des encombrants** : cette option a été écartée à la suite des inquiétudes soulevées par certains producteurs agricoles de l'île quant aux volumes de plastiques à accumuler en attente des deux collectes annuelles d'encombrants.



- **Implantation d'une collecte porte-à-porte mensuelle :** avant d'implanter ce service, il serait nécessaire d'avoir une estimation des quantités potentielles à collecter afin de fournir une information appropriée aux transporteurs et d'être en mesure d'évaluer le coût de cette option.
- **Installation de conteneurs de dépôt volontaire :** cette quatrième option a été retenue. Elle consiste à mettre à la disposition des producteurs agricoles un conteneur de dépôt, accessible en tout temps. La MRC envisage de mettre en place un projet pilote pour récupérer, dans un premier temps, les plastiques d'ensilage seulement. Ce conteneur serait probablement situé dans la municipalité de Saint-Jean, qui est l'endroit le plus centralisé pour les producteurs laitiers de l'île qui génèrent ce type de plastique en grande quantité. Grâce à ce projet pilote, les quantités collectées et le taux de participation pourront être estimés.

Puisque peu de débouchés de recyclage existent actuellement pour les plastiques agricoles, il est prévu de les valoriser énergétiquement en les acheminant chez AIM, qui pourrait les diriger à son tour vers des cimenteries. Toutefois, la MRC restera à l'affût du développement des filières de recyclage pour ce type de matières.

La MRC contactera les agriculteurs concernés pour les informer de ce nouveau service et les encourager à y participer.

b) Débris de construction, de rénovation et de démolition

Objectif associé : Récupérer 89 % des débris CRD

La performance de récupération des débris de construction, rénovation, démolition est déjà élevée. La MRC souhaite améliorer cette performance via l'action suivante :

15. Insérer une clause sur le tri des débris de CRD dans les permis octroyés par la MRC.

Les débris générés lors de travaux de rénovation résidentielle, comme le bois, le gypse, les métaux et les bardeaux d'asphalte, peuvent être acheminés dans les écocentres par les citoyens. Dans le cadre de travaux exécutés par les entrepreneurs, ces derniers n'ont pas accès aux écocentres. Cependant, ils peuvent acheminer les débris directement dans les centres de tri de CRD ou à l'élimination.

La MRC veut inciter les citoyens et les entrepreneurs à utiliser ces installations de récupération pour éviter que les matières ne prennent le chemin de l'élimination. Pour ce faire, à l'émission des permis, il sera exigé de fournir une preuve attestant que ces débris ont bien été acheminés vers un écocentre ou dans un centre de tri spécialisé. Les demandeurs de permis devront être avisés de cette nouvelle exigence par les inspecteurs ou par tout autre moyen à définir. Le détenteur du permis aura la responsabilité de fournir cette preuve à sa municipalité à la fin des travaux. Cette procédure devrait être uniformisée sur tout le territoire de la MRC.



Pour ce qui est des débris générés lors de travaux de réfection de routes, ceux-ci pourraient être broyés sur place et réintégrés dans les travaux. Cependant, l'entretien de la route ceinturant l'île relève de la responsabilité du gouvernement du Québec. La MRC ne peut donc pas intervenir directement sur la récupération de cette matière concernant cette route. Pour ce qui est des rues, ruelles et espaces de stationnement, la MRC veillera à ce que tous les intervenants concernés soient sensibilisés au recyclage des agrégats générés lors de travaux.

Ayant peu d'entrepreneurs en construction sur son territoire, la MRC n'a pas retenu d'action spécifique en termes d'ISÉ auprès de ceux-ci. Elle prévoit cependant participer aux activités de concertation de la CMQ, qui envisage d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent en amont ou en aval des projets de construction, qu'il s'agisse d'aménagistes, d'architectes, d'entrepreneurs, de locateurs de conteneurs ou de représentants d'organisations professionnelles et municipales. À noter que parmi les bonnes pratiques à faire connaître, se trouve la déconstruction (ou le démontage sélectif).



c) Autres résidus (encombrants, RDD, etc.)

Objectif associé : Récupérer en moyenne 51 % des autres résidus (encombrants, RDD⁵, textile, et autres)

La MRC souhaite augmenter le taux de récupération des matières acceptées dans les écocentres et les divers points de dépôts de résidus domestiques dangereux (RDD), en réalisant les actions suivantes :

16. Valoriser 90 % des encombrants collectés.
17. Améliorer l'organisation et la promotion du « Méga-recyclage ».
18. Améliorer la récupération des appareils réfrigérants.
19. Améliorer la récupération des appareils électroniques.
20. Optimiser les points de dépôt pour les RDD (peinture, piles, cellulaires, fluocompactes).
21. Participer à la campagne d'ISÉ de la CMQ sur les résidus domestiques dangereux.

Encombrants

La MRC a signé une nouvelle entente avec un centre de traitement garantissant un taux de récupération de 90 % des matières ramassées lors des collectes dédiées aux encombrants (douche, toilette, fenêtre, filtreur à piscine, toile, divan, tapis, etc.). Un suivi sera réalisé en continu afin de s'assurer que les matières soient traitées selon le principe des 3RVE. Le cas échéant, la MRC étudiera les possibles améliorations lors de la collecte.

⁵ Inclut l'électronique reçu dans les écocentres et points de dépôt municipaux seulement.



RDD

Les RDD, comme la peinture, les piles, les cellulaires, les fluorescents, etc., ne représentent pas un tonnage important, mais leur impact sur la santé et l'environnement est majeur lorsqu'ils sont éliminés plutôt que pris en charge dans les filières dédiées.

D'ailleurs, la MRC va poursuivre l'événement du « Méga-recyclage » du printemps, lequel connaît déjà un bon succès pour récupérer les RDD apportés par les citoyens. La MRC évaluera la pertinence de tenir un événement similaire à l'automne.

Le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) est une approche qui vise à transférer la responsabilité de la GMR aux entreprises mettant en marché les produits de consommation ciblés. Les organismes impliqués sont bien connus des gestionnaires municipaux et de certains détaillants⁶. La MRC désire augmenter le nombre de points de dépôt sur l'île pour les appareils électroniques et les piles. La MRC prévoit également en faire la promotion et accentuer la sensibilisation (via les médias sociaux, la brigade GMR, etc.) pour augmenter la participation.

La CMQ, en partenariat avec ses composantes, élabore actuellement une campagne d'ISÉ sur les RDD à laquelle participera la MRC.

⁶ ARPE Québec, Appel à Recycler, Recycflu, Laurentides re/sources, SOGHU.

Appareils réfrigérants

Le gouvernement prévoit ajouter les appareils réfrigérants aux catégories de matières soumises à la REP. D'ici la mise en œuvre d'un programme spécialisé en récupération d'appareils réfrigérants, la MRC souhaite s'assurer de la bonne gestion de ces appareils qui contiennent des métaux (dont du mercure), des plastiques, des huiles, des mousses⁷ et différents gaz qui contribuent aux changements climatiques et à la destruction de la couche d'ozone s'ils ne sont pas récupérés convenablement. Actuellement, un seul fournisseur⁸ recycle la majorité des matières contenues dans les appareils de réfrigération et de climatisation. La MRC évaluera la faisabilité d'implanter de un à trois points de dépôt pour accumuler ces appareils et les acheminer chez ce fournisseur.



Ce que contient un frigo

- Métal et plastique
- Huiles
- Halocarbures contenus dans les gaz réfrigérants et les mousses isolantes.

Soyez FRIGORESPONSABLE

Les halocarbures contenus dans les frigos sont de puissants gaz à effet de serre qui contribuent à réchauffer la planète.

Assurez-vous de confier votre appareil à un recycleur Frigoresponsable.

EN SAVOIR PLUS

⁷ La mousse isolante d'un frigo génère plus de CO² que le gaz qu'il contient, soit jusqu'à 2,2 tonnes en comparaison de 1,5 t. (3,7 t. de CO₂ équivaut à une voiture qui parcourt 17 000 km)

⁸ <http://puresphera.com>



RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Objectif associé : Valoriser 62 % des matières organiques

Les matières organiques se divisent en trois catégories, soit les résidus verts, les résidus alimentaires et les boues municipales. La MRC réalisera les cinq actions suivantes afin d'améliorer le taux de récupération :

22. Évaluer la possibilité de recycler les boues de fosses septiques dès les premières années de mise en œuvre du plan.
23. Réaliser des activités d'ISÉ pour réduire la contamination des boues municipales.
24. Poursuivre la collecte de feuilles et le financement de sacs en papier.
25. Diffuser des messages pour sensibiliser l'ensemble des usagers à la future collecte des matières organiques (2021).
26. Offrir de l'accompagnement aux ICI en vue de la future collecte des matières organiques (2021).

Résidus verts

La MRC continuera de financer les sacs en papier pour la collecte des feuilles afin de maintenir un haut taux de participation.

De plus, elle fera un suivi afin de s'assurer que la disposition résidus de déchaumage concorde avec la collecte printanière des résidus verts.

Résidus alimentaires

Plusieurs scénarios de gestion des résidus alimentaires étaient potentiellement applicables au contexte de la MRC de L'Île-d'Orléans. À la suite de diverses analyses menées par WSP en collaboration avec la MRC et la CMQ, deux scénarios ont été retenus :

Scénario 1 :

Traitement par biométhanisation au CBAQ (Ville de Québec)
Utilisation de sacs *de couleur déposés à même les contenants de déchets*.

Scénario 2 :

Traitement par compostage (MRC de La Côte-de-Beaupré)
Utilisation d'un troisième bac dédié aux résidus alimentaires.

Un scénario hybride (collecte 3^e voie et traitement par biométhanisation) a également été évalué, mais a été écarté au cours des travaux. Dans un but de comparaison, le tableau ci-dessous présente les résultats d'analyse pour les deux scénarios incluant la gestion des ordures et la gestion des résidus alimentaires :



Tableau 2 : Résultats d'analyse pour deux scénarios de traitement des résidus alimentaires

Élément d'analyse	Scénario 1 Biométhanisation Ville de Québec	Scénario 2 Compostage MRC de La Côte-de-Beaupré
Mode de collecte :	Sacs dédiés à même les bacs à ordures	Bacs bruns 240L
Année de démarrage : (collecte)	2022	2018
Performance de diversion: (en 2022)	40 %	56 %
Coût par porte : Ordures <u>et</u> résidus alimentaires (après 15 ans)	205 \$	226 \$
Avantages :	<ul style="list-style-type: none"> → Peu de changement d'habitude; → Moins de camions sur les routes; 	<ul style="list-style-type: none"> → Meilleure performance dès 2018; → Possibilité de moduler les collectes et d'appliquer une tarification incitative;
Inconvénients :	<ul style="list-style-type: none"> → Démarrage en 2022; → Coût et impact environnemental dû à l'utilisation de sacs; → Coût de traitement élevé; → Peu compatible avec un système de tarification incitative. 	<ul style="list-style-type: none"> → Coût global plus élevé; → Usage d'un 3^e bac; → Présence possible de résidus verts dans les bacs; → Lavage des bacs.

Les deux scénarios ont été présentés aux élus et aux directeurs généraux de la MRC. Le scénario 1 a été privilégié pour les raisons suivantes :

- Le fait que les résidus verts puissent être acceptés dans le scénario 2 (compostage) ne représenterait pas un avantage, mais plutôt un recul par rapport à la situation actuelle qui consiste à gérer les résidus verts sur l'île. Il y a eu beaucoup d'efforts investis pour implanter la collecte saisonnière des feuilles mortes et sensibiliser la population à l'herbicyclage et au feuillicyclage. Par ailleurs, il apparaît illogique de payer pour transporter et traiter ce type de résidus hors territoire, alors qu'ils peuvent être gérés localement.
- La proposition d'offrir un service de collecte optimisée pendant la période estivale, c'est-à-dire implanter une collecte hebdomadaire, alternant les ordures et les résidus organiques sur une période prolongée de 20 semaines, ne représenterait pas un avantage, mais plutôt un recul par rapport à la situation actuelle qui est d'offrir une collecte aux deux semaines seulement. Les efforts investis pour espacer les collectes aux deux semaines et ainsi diminuer la circulation des camions de collecte sur l'île seraient alors perdus.
- La possibilité d'espacer les collectes d'ordures pendant l'hiver dans le but d'optimiser les coûts a été jugée inacceptable du fait de la diminution de services qu'elle implique.



- La plupart des personnes présentes lors de la première rencontre avec les élus ne souhaitent pas demander aux résidents de l'île d'Orléans d'avoir à gérer un 3^e bac et devoir sortir leur bac toutes les semaines plutôt qu'aux deux semaines. Les distances à parcourir entre la maison et la voie publique sont souvent importantes sur l'île et certains laissent les bacs en bordure de route. La présence de plus de bacs représenterait une nuisance dans le paysage. Les bacs pourraient par ailleurs être trop lourds si les collectes étaient espacées pendant l'hiver.
- L'utilisation de sacs de couleur dans le scénario 1 (biométhanisation), qui permet la lecture optique et le tri des sacs dédiés aux résidus alimentaires, est ressortie comme étant un aspect positif et important pour les personnes présentes à la première rencontre. Celles-ci ont aussi mentionné qu'elles craignent la présence d'odeurs dans les bacs bruns, et ce, malgré l'information fournie sur des expériences qui ont cours au Québec.
- Bien que le délai d'implantation de la biométhanisation (2022) représente un inconvénient majeur, cela a été jugé acceptable. D'ici là, des messages et des outils de communications seront élaborés pour préparer la population en conséquence. Les messages seront coordonnés avec la stratégie de communication de la Ville de Québec. La MRC compte fournir des sacs de couleur pour la collecte des résidus alimentaires (1 à 2 sacs/foyer/semaine), à l'instar de la Ville de Québec, ou du moins s'assurer de la disponibilité de ceux-ci à l'île. Au cours des prochaines années, la MRC compte intensifier les autres activités permettant de réduire les quantités de matières résiduelles.

Boues municipales

Les boues municipales sont composées des boues de fosses septiques et des boues provenant des étangs aérés. Présentement, toutes les boues de fosses septiques de l'Île-d'Orléans sont acheminées à la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Québec. Une fois séchées, elles sont soit incinérées, soit enfouies.

Le recyclage des boues de fosses septiques permettrait d'atteindre un taux de récupération des matières organiques d'environ 48 %, se rapprochant ainsi de l'objectif du PMGMR qui est de 62 %. Considérant l'importance de cet enjeu et la facilité de mise en œuvre de cette action, la MRC évaluera la possibilité de recycler les boues de fosses septiques par compostage ou épandage direct dès 2018. Cette action sera réalisée en étroite collaboration avec les municipalités. Afin de modérer l'augmentation potentielle des coûts, la MRC compte proposer aux municipalités qui le désirent de se joindre à un appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques⁹. L'option de valorisation choisie devra répondre aux exigences réglementaires du MDDELCC. Actuellement, la MRC valorise les boues des étangs aérés lorsque les analyses sont conformes aux normes d'épandage en vigueur. Pour réduire au maximum la contamination des boues municipales, et ainsi permettre leur valorisation agricole, l'ensemble de la population devra être sensibilisé à l'importance de ne pas jeter de produits nocifs dans leurs installations septiques ou dans le réseau municipal.

⁹ Ce service est actuellement facturé sur le compte de taxes municipales, et les municipalités devront facturer un montant additionnel, en conséquence.



ÉLIMINATION

Objectif associé : Réduire à 602 kg/hab/an la quantité de matières éliminées

La MRC compte réaliser les deux actions en lien avec l'élimination. Celles-ci sont de nature réglementaire et administrative.

27. Mettre à jour le règlement de la MRC afin d'interdire l'élimination de certaines matières.
28. Modifier la tarification des ordures des ICI en fonction du service offert.

La MRC souhaite interdire graduellement l'élimination des matières assujetties à la REP. Parallèlement à cette action, elle s'assurera d'offrir sur son territoire les services de récupération des matières gérées par les nouveaux programmes de REP, de même que les matières qui seront éventuellement visées par le bannissement de l'élimination prévu par le gouvernement du Québec. Pour les matières organiques, la MRC agira dès la mise en opération de l'usine de biométhanisation.

L'action 28 vise à uniformiser la tarification qui varie d'une municipalité à l'autre actuellement. Par la même occasion, cela permettra de s'assurer que la tarification concorde avec le service offert (fréquence de collecte et format du conteneur). Cette action se veut une mesure incitative pour encourager la récupération dans les entreprises, et par conséquent réduire l'élimination.

MISE EN ŒUVRE

La gestion des matières résiduelles représente une implication et des dépenses importantes pour les municipalités et la MRC. Pour s'assurer de recevoir les montants de la redevance à l'élimination, un rapport de suivi de l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PMGMR doit être transmis annuellement au MDDELCC. La MRC devra ainsi tenir informée la CMQ de l'avancement des actions du présent plan.

Deux actions ont été retenues pour s'assurer de la mise en œuvre des actions du plan de la MRC de L'Île-d'Orléans, soit :

29. Identifier clairement les dépenses et les revenus (incluant les coûts évités) affectés à la GMR.
30. Participer à la table métropolitaine de coordination de la CMQ sur le suivi et la mise en œuvre du PMGMR.

La MRC effectue déjà un suivi serré de son budget lié à la GMR et aux activités d'ISÉ. Elle continuera à colliger les dépenses et les revenus associés et s'assurera de les communiquer à la CMQ. La MRC continuera également à s'impliquer dans les activités de coordination, de suivi et de concertation de la CMQ, en y déléguant son préfet et sa ressource technique.



Un budget a été alloué par la MRC pour chacun des moyens du plan d'action. Ces budgets ont été répartis sur cinq années, de 2017 à 2021, afin de répartir les coûts et de prioriser l'implantation de certaines actions dans le temps. Les coûts détaillés sont présentés à l'annexe 1 et synthétisés à l'annexe 2.

À noter que la mise en œuvre des actions proposées requiert une charge de travail additionnelle pour les ressources humaines de la MRC de L'Île-d'Orléans. Un montant a donc été budgété (annexe 2) pour refléter cette charge de travail et assurer la coordination et la réalisation de ses actions.

Activités d'ISÉ

Les activités d'ISÉ sont nombreuses dans le plan de mise en œuvre de la MRC de L'Île-d'Orléans. Les activités d'ISÉ concernent plusieurs actions et il est difficile d'allouer un budget à chacune d'entre elles. Pour pallier à cette lacune dans le tableau de l'annexe 1, la MRC a compilé dans un tableau à part (annexe 2) les budgets annuels alloués spécifiquement aux activités d'ISÉ.

En considérant l'ensemble des activités d'ISÉ, le montant budgété représente environ 9 \$ par porte et par année. Ces activités faciliteront l'implantation des diverses initiatives et participeront largement à la réussite des actions du plan de mise en œuvre.

CONCLUSION

Ce Plan de mise en œuvre de la MRC de L'Île-d'Orléans comprend 30 actions visant à contribuer à l'atteinte des objectifs du PMGMR de la CMQ. Il a été élaboré de façon concertée, et validé en cours de processus par les acteurs municipaux concernés. Bien que l'ensemble des municipalités du territoire ait délégué leur compétence en la gestion des matières résiduelles à l'instance de la MRC, ce plan respecte l'autonomie des municipalités en ce qui a trait aux activités gérées individuellement. Cet exercice a permis de mieux planifier les actions à prioriser au cours des cinq prochaines années, et de prévoir les budgets en conséquence.

Les activités qui requièrent un investissement additionnel plus important se résument principalement à améliorer le service pour les grands générateurs de matières recyclables, à analyser ou mettre en place des projets pilotes pour le recyclage des plastiques agricoles, des appareils réfrigérants et des boues de fosses septiques, et à informer et sensibiliser davantage l'ensemble de la population par des moyens de communication variés.

Le suivi de l'avancement de ce Plan de mise en œuvre sera assuré par la MRC, de même que la coordination des activités à réaliser à l'échelle métropolitaine. Pour mener à bien cette mise en œuvre, les municipalités devront elles aussi affermir leurs intentions pour faire en sorte d'améliorer leur performance et en retirer des bénéfices économiques et environnementaux.



ANNEXE 1 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MRC

1. Réduction à la source et réemploi

Objectif associé : Réduire à 602 kg/hab/an la quantité de matières éliminées (MRC de L'Île-D'Orléans en 2013 : 678 kg/hab/an)

No. action	Actions proposées	Moyens suggérés	Coûts/échancier				
			2017	2018	2019	2020	2021
1	Participer à la table sectorielle de la CMQ sur le gaspillage alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et prioriser des activités. 	√	√	√	√	√
2	Réaliser des activités de sensibilisation en lien avec le gaspillage alimentaire, le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage, la publicité imprimée, l'achat d'articles usagés, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser des messages (publipostages, calendrier de collectes, bulletins municipaux, Internet). ▪ Participer aux activités de sensibilisation de la CMQ. ▪ Effectuer des démarches auprès de Postes Canada et faire connaître les moyens pour cesser de recevoir de la publicité. 	√	√	√	√	√
3	S'assurer d'une plus grande présence sur Internet (site web, Facebook) des enjeux de la gestion des matières résiduelles de la MRC.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer et alimenter une page Facebook. ▪ Réaliser des concours ou autres activités de communication pour faire connaître la page Facebook. ▪ Créer un nom de domaine pour la page GMR de la MRC. 	√	√	√	√	√
4	Appliquer graduellement la réglementation en vigueur sur l'herbicyclage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire respecter graduellement la réglementation via la brigade GMR (voir action 9). ▪ Effectuer un suivi à l'aide de la brigade de la gestion d'herbes et de feuilles lors du déchaumage des pelouses 	√	√	√	√	√
5	Poursuivre le financement des composteurs et des couches lavables.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir une subvention de 50 % jusqu'à concurrence de 50 \$ pour l'achat d'un composteur domestique. ▪ Offrir une subvention de 50 \$ pour l'achat de 250 \$ et plus de couches lavables. ▪ Faire connaître davantage les deux programmes. 	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$

√ = Activités incluses dans le budget d'ISÉ, ou sans impact financier

2. Recyclage (hors matières organiques)

2.1 Collecte sélective des matières recyclables

Objectif associé : Récupérer 70 % des matières recyclables (MRC de L'Île-D'Orléans en 2013 : 51 %)

No. action	Actions proposées	Moyens suggérés	Coûts/échancier				
			2017	2018	2019	2020	2021
6	Offrir de l'accompagnement aux commerces.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aller à la rencontre des gestionnaires afin de discuter de ce qui pourrait être amélioré au niveau de leur GMR. ▪ Fournir des pictogrammes pour aider les employés et les visiteurs à faire un meilleur tri à la source. ▪ Réaliser un court sondage en ligne, au besoin sur des problématiques particulières. 	√	√	√		
7	Optimiser le service de collecte dans les commerces.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir un service de collecte du recyclage pour les gros commerces (à même leur cour). ▪ Évaluer la possibilité d'implanter une collecte à chargement frontal et de financer les conteneurs. 	32 000 \$ environ pour l'achat de conteneurs.				
8	Subventionner la mise en place de contenants pour les matières recyclables dans les commerces.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subventionner l'achat de contenants de recyclage à 50 % jusqu'à concurrence de 50 \$ par contenant. ▪ Offrir une liste des endroits où il est possible de se procurer des contenants de recyclage. 	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
9	Mettre en place une brigade GMR.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les citoyens avant le déploiement de la brigade. ▪ Embaucher et former des agents d'information. ▪ Créer un outil de suivi pour les avertissements émis ▪ Informer et sensibiliser les citoyens ▪ Faire respecter graduellement la réglementation visant l'interdiction de jeter les matières recyclables. 	√	√	√	√	

10	Compléter l'implantation des îlots de récupération dans les parcs publics.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les municipalités dans leur demande à la Table Hors foyer. ▪ Financer 50% du montant déboursé par les municipalités. 	√					
11	Accompagner les municipalités vers une gestion exemplaire de leur GMR.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les gestionnaires municipaux afin d'améliorer leur GMR à l'interne. ▪ Encourager les municipalités à faire des achats responsables (contenu recyclé, réemploi). 	√	√				
12	Réaliser des activités de sensibilisation sur le recyclage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser des messages récurrents (publipostages, calendrier annuel de collectes, bulletins municipaux, Internet) ▪ Organiser des visites d'installations de traitement. ▪ Participer aux activités de sensibilisation de la CMQ. ▪ Élaborer des outils de communications (textes, visuels, etc.). 	√	√	√	√		
13	Offrir de l'accompagnement et de la sensibilisation aux écoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens à définir en fonction des recommandations de l'étude de la CMQ. ▪ Offrir de la formation au personnel. 	√	√	√	√	√	
14	Mettre en place un projet-pilote de recyclage des plastiques agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la faisabilité d'implanter des conteneurs de dépôts. ▪ Contacter les agriculteurs concernés pour les inviter à participer. ▪ Prévoir une rencontre avec des partenaires potentiels pour récupérer d'autres types de plastique. 			2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$

2.2 Gestion des débris de construction, de rénovation et de démolition

Objectif associé : Récupérer 89 % des débris de construction, rénovation et démolition (MRC de L'Île-d'Orléans en 2013 : 83 %)

No. action	Actions proposées	Moyens suggérés	Coûts/échancier				
			2017	2018	2019	2020	2021
15	Insérer une clause sur le tri des débris de CRD dans les permis octroyés par la MRC.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obliger le demandeur de permis à remettre à la MRC une preuve que les débris ont été traités dans un centre de tri autorisé en ajoutant une clause aux permis octroyés par la MRC et par les municipalités. ▪ Évaluer la possibilité de réglementer, si nécessaire. 	-	√	√		

2.3 Écocentres

Objectif associé : Récupérer en moyenne 51 % des autres résidus (encombrants, résidus domestiques dangereux, électroniques, textiles) (MRC de L'Île-D'Orléans en 2013 : 36 %)

No. action	Actions proposées	Moyens suggérés	Coûts/échancier				
			2017	2018	2019	2020	2021
16	Valoriser 90 % des encombrants collectés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signer une entente garantissant la récupération de 90 % des encombrants. ▪ Effectuer un suivi afin d'optimiser la collecte et le traitement. 	(1 800) \$	(1 800) \$	(1 800) \$	(1 800) \$	(1 800) \$
17	Améliorer l'organisation et la promotion du « Méga-recyclage » du printemps.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la participation par la promotion de l'activité. ▪ Voir à intégrer de nouvelles matières pouvant être récupérées. ▪ Évaluer la pertinence de tenir un évènement similaire à l'automne. 	√	√	√	√	√

18	Améliorer la récupération des appareils réfrigérants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacter les municipalités pour voir leur intérêt à être un point de dépôt (entre 1 et 3 points de dépôt) ▪ Prendre entente avec Pure Sphera (gestionnaire du programme frigo-responsable). ▪ Évaluer la faisabilité d'implanter une collecte sur demande ou d'offrir un incitatif financier aux citoyens qui rapportent leurs appareils, si la REP prend en charge ce type d'appareils. 	2 250 \$	2 250 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
19	Améliorer la récupération des appareils électroniques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implanter au moins un lieu de dépôt (contenant) centralisé. ▪ Faire respecter la réglementation interdisant l'élimination des appareils électroniques (voir action 27) via la brigade GMR et le collecteur. 	√	√	√		
20	Optimiser les points de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (peinture, piles, cellulaires, fluocompactes).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les lieux de dépôts du territoire. ▪ Voir s'il y a lieu d'ajouter ou d'améliorer les points de dépôt. 		√	√	√	
21	Participer à la campagne de sensibilisation de la CMQ sur les résidus domestiques dangereux.	<p>Selon les activités, diffuser les messages.</p>	√				

3. Recyclage des matières organiques

Objectif associé : Valoriser 62 % des matières organiques (MRC de L'Île-D'Orléans en 2013 : 25 %)

No. action	Actions proposées	Moyens suggérés	Coûts/échancier				
			2017	2018	2019	2020	2021
22	Recycler les boues de fosses septiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure une clause favorisant le recyclage des boues de fosses septiques dans un devis de collecte regroupé, en collaboration avec les municipalités. ▪ S'assurer que Ste-Pétronille implante la vidange systématique d'ici 2018 comme l'ont fait les autres municipalités. 		√			
23	Réaliser des activités de sensibilisation pour réduire la contamination des boues municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser des messages (publipostages, bulletins municipaux, internet) 		√	√	√	
24	Poursuivre la collecte de feuilles et le financement de sacs en papier.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le financement à 50 % des sacs en papier. 	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
25	Diffuser des messages pour sensibiliser l'ensemble des usagers à la future collecte des matières organiques (2021).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser des messages (publipostages, bulletins municipaux, internet) ▪ Avoir recours à la brigade GMR pour informer et sensibiliser les citoyens. 					√
26	Offrir de l'accompagnement aux commerces en vue de la future collecte des matières organiques (2021).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et sensibiliser les gestionnaires. ▪ Faire connaître la réglementation visant l'interdiction de jeter les matières organiques. ▪ Encourager l'utilisation de la vaisselle en carton (compostable) au lieu du styromousse dans les commerces alimentaires. ▪ Évaluer la possibilité de subventionner la vaisselle en carton dans les commerces alimentaires. 					√

4. Élimination

No. action	Actions proposées	Moyens suggérés	Coûts/échancier				
			2017	2018	2019	2020	2021
27	Mettre à jour le règlement de la MRC afin d'interdire l'élimination de certaines matières.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modifier la réglementation pour y inclure graduellement les matières visées (bois, matières assujetties à la REP, matières organiques, autres). ▪ Aviser le collecteur et assurer un suivi. 	√				√
28	Modifier la tarification des ordures des commerces en fonction du service offert.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire la revue des modes de tarification en vigueur. ▪ Informer les commerces des changements potentiels à venir. 			√		

5. Mise en œuvre

No. action	Actions proposées	Moyens suggérés	Coûts/échancier				
			2017	2018	2019	2020	2021
29	Identifier clairement les dépenses et les revenus (incluant les coûts évités) affectés à la GMR.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir à jour un budget détaillé. ▪ Transmettre à la CMQ le montant des dépenses réelles, notamment en sensibilisation (\$/porte incluant les ressources humaines). 	√	√	√	√	√
30	Participer à la table métropolitaine de coordination de la CMQ sur le suivi et la mise en œuvre du PMGMR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer aux rencontres, fournir le bilan GMR annuel de la MRC, etc. 	√	√	√	√	√

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES BUDGETS ASSOCIÉS AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Synthèse du budget du plan de mise en œuvre de la MRC de L'Île-D'Orléans

Budget - actions d'ISÉ	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Calendrier+ distribution		5 000 \$				→
Brigade verte GMR		6 000 \$				→
Accompagnement et ISÉ Écoles		2 500 \$				→
Promotion du Méga-recyclage		1 500 \$				→
ISÉ avec la CMQ ou Ville		3 000 \$			→	5 000 \$
Publipostages réalisés à l'interne		3 000 \$			→	2 000 \$
Signalisation ICI et réimpression billets courtoisie		500 \$				→
Site web et concours Facebook		250 \$				→
Nettoyages des berges		100 \$				→
	18 805 \$	21 850 \$	21 850 \$	21 850 \$	21 850 \$	22 850 \$

Budget - poursuite d'actions déjà en place						
Poursuivre le financement des composteurs et des couches lavables.	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Poursuivre la collecte de feuilles et le financement de sacs en papier.	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
	11 500 \$					

Budget - nouvelles actions du plan de mise en œuvre						
Optimiser le service de collecte dans les ICI (recyclage).		6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	6 400 \$
Subventionner la mise en place de contenants pour les matières recyclables dans les ICI.		5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Mettre en place un projet-pilote de recyclage des plastiques agricoles.			2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Améliorer la récupération des appareils réfrigérants.		2 250 \$	2 250 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Recycler 90 % des encombrants collectés.		(1 800) \$	(1 800) \$	(1 800) \$	(1 800) \$	(1 800) \$
	- \$	11 850 \$	13 850 \$	12 600 \$	8 600 \$	8 600 \$

Budget - salaire de la responsable GMR	19 344 \$	30 000 \$				
---	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Total	49 649 \$	75 200 \$	77 200 \$	75 950 \$	71 950 \$	72 950 \$
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------